



## Club d'escalade de Brumath

### Règlement Intérieur

#### Préambule

L'escalade, sous toutes ses formes de pratique est un sport à risques et nécessite en conséquence une parfaite maîtrise des techniques de sécurité et d'assurance.

La sécurité est l'affaire de tous. ***Soyez prudents et vigilants pour vous et pour les autres.***

A ce titre, tout grimpeur expérimenté doit intervenir dans le cas où il constaterait des attitudes, des **comportements ou des erreurs** techniques présentant un **caractère dangereux** pouvant entraîner des risques d'accident. De la même façon, les débutants doivent demander conseils auprès des grimpeurs expérimentés.

#### Esprit

Gecko and Co a pour vocation d'amener ses adhérents à une pratique de l'escalade « **Conviviale, harmonieuse et en toute sécurité pour tous** ».

En cas de comportement non compatible avec cet esprit (agressivité, violence, turbulence, non respect des consignes de sécurité ou du présent règlement, etc.), les responsables ont toute autorité pour exclure temporairement ou définitivement les contrevenants.

**Aucun remboursement ne pourra être demandé pour les cotisations déjà versées.**

#### Accès au mur d'escalade

L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux grimpeurs et assureurs adhérents au club et à jour de leur cotisation sous réserve de la présence d'un responsable. L'accès du public est possible uniquement dans les gradins. Il est de la responsabilité des parents de s'y rendre en début de séance afin de s'assurer que l'enfant a bien rejoint le groupe. De même en fin de séance, les enfants ne sont autorisés à quitter le mur qu'en présence des parents dans les gradins.

Des vestiaires sont à disposition des grimpeurs. Ils doivent les utiliser pour se mettre en tenue si besoin, et changer de chaussures. L'accès à la salle est interdit avec des chaussures précédemment utilisées à l'extérieur. **Le port des chaussons d'escalade est uniquement possible sur les tapis de sécurité et à proximité du mur.** Pour minimiser les risques de vol, nous recommandons de ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires, mais de tout regrouper (y compris les chaussures) dans un sac qui pourra être déposé à proximité du mur.

Tout débutant en escalade, nouvel arrivant ou invité doit obligatoirement se présenter chez le responsable de la séance. L'accès des invités ne peut être qu'exceptionnel et de toute façon soumis à l'accord préalable d'un responsable.

#### Matériel collectif

L'accès au matériel collectif est autorisé uniquement au responsable. Le matériel (boudriers, mousquetons, chaussons) appartenant au club est prêté exclusivement aux jeunes et aux membres débutants, et seulement selon disponibilités.



## Sécurité

Les principales règles de sécurité sont imagées sur les fiches FFME affichées en salle.

Tout grimpeur doit posséder son équipement personnel et en **maîtriser son utilisation**. Le grimpeur devra veiller à respecter les recommandations du fournisseur notamment sur l'entretien de ce dernier et la date de mise au rebut et/ou de contrôle.

En cas de chutes ou d'un choc important, ***l'utilisateur d'un équipement de prêt, appartenant au club ou à un de ses membres, doit en informer le propriétaire ou le responsable des EPI*** afin que le responsable du dit matériel puisse contrôler ce dernier et prendre le cas échéant les dispositions nécessaires pour le contrôle, la réparation ou la mise au rebut du matériel suivant son état.

Le **contrôle croisé est obligatoire**: Le grimpeur vérifie la bonne mise en place du système de freinage de son assureur et l'assureur vérifie le nœud de huit de son grimpeur. La mise en œuvre d'un nœud d'arrêt à l'extrémité de la corde coté assureur est obligatoire aussi bien en tête qu'en moulinette.

Toujours parer son coéquipier avant de mousquetonner le premier point d'assurage. Les grimpeurs en tête doivent mousquetonner tous les points d'assurage. L'utilisation du « **nœud en huit** » **est obligatoire** pour l'encordement. ***Il est strictement interdit de passer les doigts dans les plaquettes d'assurage.***

Seules les responsables, ou les personnes autorisées par les responsables, peuvent déplacer des prises, spits ou tout autre équipement sur le mur. ***Une zone de sécurité doit être délimitée au sol par les équipiers et il est strictement interdit à toute autre personne d'y pénétrer.***

***Il est strictement interdit de grimper dans le couloir de chute d'un autre grimpeur***, même en moulinette.

***Le solo est strictement interdit*** (traversée ou bloc toléré si les mains restent sous la première dégainé).

***Il est strictement interdit de grimper si les tapis ne sont pas installés avec les velcros collés.*** Le but de Handball doit être mis en sécurité à l'envers contre le mur opposé aux gradins.

L'utilisation de magnésie en poudre est interdite. ***Seule l'utilisation de magnésie en « Boule » est tolérée avec modération.***

***L'habitude, la distraction ou le chahut***, entraînant de mauvaises manipulations **sont les principaux facteurs d'accidents reconnus.**

***Malgré toutes ces précautions et consignes de sécurité, les adhérents reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.***

## Modifications

Le club se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis.

Tout point non prévu dans le présent règlement et du seul ressort des responsables de Gecko & Co.

**Le Président.**